

Depuis quand le vin est-il dit « de Cahors » ?

Fondée sous le règne de l'empereur romain Auguste, puis cité épiscopale (siège de l'évêque), Cahors est une ville importante durant tout le Moyen Âge. Elle s'insère dans les réseaux commerciaux et financiers entre Méditerranée et Atlantique, les Cahorsins la connectant aux grands circuits marchands qui traversent l'Europe aux 12^e et 13^e siècles. La culture de la vigne et la production de vin y sont très présentes. Mais pourquoi et depuis quand le vin produit dans la région porte-t-il le nom de cette cité ?

Identité citadine et nom du vin

Les archives témoignent de plantations de vignes et d'une généralisation de cette culture aux portes de la ville. Si l'on rapproche la toponymie médiévale de la toponymie actuelle, il apparaît que le vignoble s'accroche aux flancs des coteaux environnants. Pour Patrice Foissac, il ne fait pas de doute que depuis le dernier quart du 14^e siècle au moins (avant, les archives manquent) : « La plupart des Cadurciens, et ce quel que soit leur métier ou activité principale, possèdent une ou plusieurs pièces de vigne dans les alentours immédiats de la ville et boivent leur vin »¹. Avec la guerre de Cent Ans, la ville se fortifie plus que jamais. Au lendemain du conflit, et après les épisodes d'épidémies de peste, les campagnes se repeuplent et l'agriculture se réorganise. Les plantations de vigne se multiplient, autour mais aussi à l'intérieur même de la ville, avec de nombreuses treilles. La vendange est rentrée et le vin élaboré à l'abri des murailles, dans des caves dont le nombre et les capacités étonnent le visiteur aujourd'hui. Le vin est

¹ Patrice Foissac, « Vins à Cahors ou vin de Cahors? Quelques lumières sur le vignoble suburbain et le vin à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, vol. 135, n°2, 2014, p. 125-139, p. 125.

vraiment de Cahors, fait à l'intérieur même de la ville. Cette activité ne donne cependant pas au vin le nom de vin de Cahors ... Si on repère notamment bien des marchands de Cahors qui font commerce de vin à Londres au 13^e siècle, les archives (le *Calendar of patents rolls* et ses 2 769 références vinicoles entre 1216 et 1452), ne font aucune mention de vente de vin « de Cahors » ou de « black wine ».

Premières mentions à l'époque moderne

C'est au 16^e siècle qu'apparaissent les premières mentions écrites de vin dit « de Cahors » -le conditionnel est de rigueur, en dépit d'une tradition qui attribue notamment au poète Clément Marot des vers vantant ce cru. La dénomination désignant l'origine « de Cahors » devient absolument courante au 18^e siècle. Ainsi un « Etat des marchandises que l'on porte à Saint-Petersbourg », établi en 1728, mentionne des vins « rouges de Cahors », vendus de 20 à 22 roubles la barrique soit un prix comparable à ceux des autres vins français commercialisés². À la veille de la Révolution française, l'agronome britannique Arthur Young note que « Le

² François-Xavier Nérard, « Du Cahors au kagor. Pistes pour une histoire du vin de Cahors en Russie », *RIVAR*, vol. 3, n°7, 2015, pp. 25-39.

véritable vin de Cahors, qui a une grande réputation est produit par une rangée de vignes rocheuses qui se trouvent sur des hauteurs exposées au Midi, et il est appelé vin de grave, à cause du sol pierreux »³. Comme toutes les dénominations d'origine, la mention Cahors est liée au commerce. Elle est largement le produit d'une relation marchande, ayant la fonction de fournir une information sur le produit qui intéresse et rassure les acheteurs. Elle renvoie aussi probablement à une logique fiscale, les vins produits aux alentours de la ville bénéficiant d'exonérations ou de traitements de faveur à l'intérieur de la ville, par rapport aux vins venus de l'extérieur de sa juridiction.

(Autre fiche) Une visibilité incertaine

La dénomination « vin de Cahors » n'est toutefois pas la seule pour les productions quercynaises. D'un côté des crus aujourd'hui situés dans l'aire d'appellation sont parfois désignés par le nom d'une paroisse ou par celui d'une marque commerciale – ainsi le Grand Constant, qui n'est pas toujours précédé de la mention Cahors dans les textes⁴. De l'autre côté ces vins perdent parfois leur identité propre pour se fondre à Bordeaux dans les volumes de vins dits des « Côtes du Lot », qui englobent parfois des productions originaires du Lot-et-Garonne actuel, ou encore du « Haut-Pays », produits au-delà des limites de la sénéchaussée bordelaise.

³ Cité par Michel Figeac, « Au siècle des Lumières, quand le vin de Cahors s'écoulait vers Bordeaux », in Patrice Foissac, Pascal Griset, Léonard Laborie (eds.), *Vins de Cahors et du Quercy. Un recueil sur l'histoire des hommes, des lieux et des produits*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2020.

⁴ Christophori Knape, "Observatio XXX. De vini rubri adulteri accuratori examine, extentione coloris institutendo", in *Nova acta physico-medica Academiae Caesareae Leopoldino-Carolinae*, Volume 8, 1789.

Mais les discriminations commerciales et fiscales en vigueur à Bordeaux opèrent dans le même temps comme un terreau identitaire pour les différents crus concernés, alimentant frustrations et récriminations durables - « nous, les vins de... sommes maltraités ».

L'affirmation d'une identité

Si au début du 20e siècle, l'idée de rejoindre l'aire d'appellation Bordeaux en cours de constitution séduit une très nette majorité d'acteurs dans la plupart des vignobles du Haut-Pays, ce n'est pas le cas à Cahors, où le débat est vif. Au Conseil général du Lot, un dénommé Cassaignes s'exclame en 1908 : « Nous avons vendu autrefois des vins qui avaient leur marque, nous étions des producteurs de vins de Cahors, nous vendions du Cahors, et ce Cahors était apprécié. D'ailleurs nos vins ne font plus partie de la formule du vin de Bordeaux dans laquelle rentrent maintenant plutôt des vins d'Espagne et de Portugal que du vin de Cahors. Vendons nos vins avec notre étiquette et ne soyons pas des vassaux »⁵.

L'identité du cahors s'est ainsi forgée au contact de l'altérité bordelaise. Les syndicats qui se créent pour défendre la viticulture dans la région gardent cependant longtemps le souci de s'identifier plus largement au Lot – c'est le cas en 1925 du Syndicat des vigneron du Lot, qui se donne pour objectif « la défense des intérêts particuliers de ses adhérents, la détermination de la délimitation de l'appellation Lot et Cahors ».

Début d'un processus de labellisation

Le jugement du tribunal de Cahors de 1930 porte lui bien sur le « vin de

⁵ Délibérations du Conseil général du Lot, 21 septembre 1908.

Cahors ». Il ouvre une période de reconnaissance officielle et de protection de l'appellation. Lieu de production de vin, place majeure de consommation pour ce dernier et celui des alentours -probablement soumis à privilèges-, siège du pouvoir religieux, ville présente dans la carte mentale des opérateurs bordelais et étrangers, privilèges de Bordeaux qui

appellent à une identification et désignation des vins qui viennent de l'extérieur : c'est par la combinaison de ces différents facteurs, qui tiennent tant de la production que de la commercialisation, que Cahors finit par donner son nom à l'ensemble de la production viticole de la région.